

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SteinfelsEasy MIC alcalin

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SteinfelsEasy MIC alcalin
Code du produit	11251.0003.005
UFI	SK9G-J7RF-VFA2-UY3J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date d'émission	16.05.2020
------------------------	------------

Version	3 (Version précédente: 2)
----------------	---------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

sodium hypochlorite, solution
Hydroxyde de potassium; potasse caustique

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
pentapotassium triphosphate	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 13845-36-8 No.-CE: 237-574-9
sodium hypochlorite, solution	1% - 2,5%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031 [EUH031: C ≥ 5 %] Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 7681-52-9 No.-CE: 231-668-3 No.-Index: 017-011-00-1
Hydroxyde de potassium; potasse caustique	1% - 2,5%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314 [CSk1A: C ≥ 5 % ; CSk1B: 2 % ≤ C < 5 % ; CSk2: 0,5 % ≤ C < 2 % ; CEy2: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-58-3 No.-CE: 215-181-3 No.-Index: 019-002-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 2 mg/m3 TWA [TMW] (inhalable fraction)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Léger de chlore.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	11,5
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1,05
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8) Oral LD50 Rat = 2000 mg/kg (IUCLID) sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9) Dermal LD50 Rabbit > 10000 mg/kg (NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 8.91 g/kg (NLM_HSDB) Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) Oral LD50 Rat = 284 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 0.06 - 0.11 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 4.5 - 7.6 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.4 - 0.8 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.28 - 1 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.05 - 0.771 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.03 - <0.19 mg/L [semi-static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.18 - 0.22 mg/L [static] (EPA) EC50 48 h Daphnia magna 0.033 - 0.044 mg/L [Static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	

12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=15%; <30%: phosphates <5%: agents de blanchiment chlorés Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 0.
------------------------------------	---

pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 9536, hazard class 1 - slightly hazardous to water
sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	<=18 w/w % Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration) <=180 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration)
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 2 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 3 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 4 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 5 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 5 - drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Only indoor uses as disinfectant may be authorised (w/w expressed as Chlorine 105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate expiry date is August 31, 2019, listed under part A) Member States shall pay particular attention to: (a) the risk to operator and workers, (b) the exposure of soil to sodium hypochlorite and its reaction products through spreading of treated compost on organic land shall be avoided. Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (w/w expressed as Chlorine 105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate expiry date is August 31, 2019, listed under part A)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	432 Product type 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12 (231-668-3)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 6
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-668-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 815, hazard class 2 - obviously hazardous to water (footnote 1)
Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)	

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	"Use restricted. See annex 2.12 in the regulation (in liquid phase or solution)" As Bases [RR-14270-1]
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent) For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (hair straightener, general use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Keep out of reach of children. Read directions for use carefully. (callosity softener, remover)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (nail cuticle solvent, as Sodium hydroxide) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use, as Sodium hydroxide) 2 % MAC (hair straighteners, general use, as Sodium hydroxide) 1.5 % MAC (callosity softener, remover)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Callosity softener, remover Nail cuticle solvent Hair straightener pH adjuster for depilatories Other uses as pH adjuster
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	General use, professional use (hair straighteners)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present ([215-181-3])
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Present
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	Reg. no. 345, hazard class 1 - slightly hazardous to water
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.